

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 24 juin 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **30 juin 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 48

Nombre de conseillers absents à la séance : 3

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 17

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelynne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Jean-Paul NICOLAS, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Bernadette GINEZ (représentée par Daniel FLORY), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Louis ESTEVES (représenté par Philippe FABRE), Christian FRICOT (représenté par Mireille LABORIE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Philippe MAURS (représenté par Jean-François BARRIER), Maxime MURATET (représenté par Véronique VISY), Christophe PESTRINAUX (représenté par Philippe COUDERC), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Jean-Louis VIDAL (représenté par Thierry CRUEGHE)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Chloé MOLES, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2025_090 : TRANSPORTS / RECONDUCTION D'UN TITRE DE TRANSPORT SPÉCIFIQUE POUR LA PÉRIODE DU FESTIVAL DE THÉÂTRE DE RUE À AURILLAC Rapporteur : Monsieur Sébastien PRAT

Depuis de nombreuses années, dans le cadre du Festival du Théâtre de Rue, la SA-SPL STABUS, via un conventionnement avec la Ville d'Aurillac et un partenariat avec l'Association ÉCLAT, met à la disposition des festivaliers ses matériels et son personnel en organisant des navettes reliant les principaux parcs-relais et campings au centre-ville et/ou des dessertes pour les spectacles les plus excentrés.

D'une édition à l'autre du Festival, le succès de ces navettes ne se dément pas.

En parallèle de ces services exceptionnels, les lignes régulières de transport, urbaines et périurbaines, mises en œuvre par Aurillac Agglomération continuent de fonctionner pendant la semaine du Festival et transportent tant des festivaliers que des habitants du territoire. Comme c'est le cas depuis 2019, pour l'édition 2025, certaines lignes du réseau urbain verront, avec le soutien financier de la Ville d'Aurillac, leur fonctionnement prolongé au-delà de leurs horaires habituels, jusqu'à 1h00 pour les lignes 2, 3 et 4, afin de pouvoir desservir, notamment, des lieux de spectacle mais aussi certains espaces de stationnement ou de camping. La ligne régulière périurbaine G sera également renforcée, avec le soutien financier de la Commune de Saint-Simon, afin de desservir, notamment, le camping situé sur son territoire.

Dès lors, il est proposé de reconduire un titre de transport spécifique, intitulé PASS FESTIVAL, vendu pour le Festival de Théâtre de Rue, et utilisable sur le réseau de transport TransCab' uniquement durant la période du 18 au 23 août 2025.

Ce titre permet d'utiliser, sur l'ensemble des six jours susdits et de façon illimitée, la totalité du réseau urbain et périurbain de transport et sera commercialisé par la SA-SPL STABUS et l'Office de Tourisme. Son prix est fixé pour cette édition à 6,00 €.

Le PASS FESTIVAL sera également mis à disposition des usagers via l'application Smartphone MyBus, permettant l'acquisition de titres de transport dématérialisés.

Les modalités pratiques, juridiques et financières attachées à la mise en place de cette offre, et plus largement à l'organisation des transports publics pendant le Festival, font l'objet d'une convention de partenariat entre Aurillac Agglomération, la Ville d'Aurillac, la Commune de Saint-Simon et la SA-SPL STABUS, dont le projet est joint en annexe aux présentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de reconduire le titre de transport spécifique, intitulé PASS FESTIVAL, à un prix de 6,00 €, commercialisé pendant le Festival du Théâtre de Rue, et utilisable uniquement pendant la période du 18 au 23 août 2025 sur l'ensemble des services réguliers du réseau TransCab' ;
- de valider les termes de la convention de partenariat à conclure entre Aurillac Agglomération, la Ville d'Aurillac, la Commune de Saint-Simon et la SA-SPL STABUS pour l'organisation des transports publics pendant le Festival 2025, dont le projet est joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte nécessaire à sa mise en œuvre.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Pierre MATHONIER

Sébastien PRAT.